



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
MASSE	Sylvain	x			
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël	x			
KERBIRIOU	Stéphanie		x		<i>Cécile Gouin</i>
CHATILLON	Davy	x			
GOUIN	Cécile	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	20/06/2026
Secrétaire de séance	Karine Martineau
Début de séance	19h00
Fin de séance	20h40

Stéphane Lino rejoint la séance à 19h02.

Ordre du jour

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Présentation du Président de la CCSL
- Approbation du compte rendu du conseil municipal
- Commission communale des impôts directs (CCID)
- Déport autorisation urbanisme
- Vente de l'ancien boulodrome
- Désignation des représentants du collège des élus au CST
- Décision modificative n° 1 - Budget Beausoleil
- Questions diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises. Neuf personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale, conformément à la procédure applicable.

Présentation du Président de la CCSL

Le Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) intervient devant le Conseil municipal pour une présentation de l'intercommunalité et un échange avec les élus.

Approbation du compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu de la séance précédente. Il demande que Sandrine Mace soit expressément citée pour la présentation qu'elle a assurée lors de cette séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu sous réserve de cette précision.

Commission communale des impôts directs - DEL_250626_002

La Commission communale des impôts directs (CCID) intervient en matière de fiscalité directe locale, notamment pour les valeurs locatives cadastrales, les propriétés bâties et non bâties et certaines réclamations. Son rôle est consultatif.

À La Chapelle-Heulin, la commission comprend le Maire ou l'adjoint délégué, qui la préside, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Les personnes proposées doivent notamment être majeures, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune et connaître les circonstances locales.

Le Conseil municipal établit une liste de contribuables proposée en nombre double. Les commissaires titulaires et suppléants seront ensuite désignés par le directeur départemental des finances publiques. La liste des personnes proposées est annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la liste de propositions pour la CCID.

Déport autorisation urbanisme - DEL_250626_003

Lorsqu'une demande d'autorisation d'urbanisme place le Maire dans une situation susceptible de caractériser un intérêt personnel ou particulier, celui-ci ne peut participer à la décision. Le Conseil municipal doit alors désigner un autre de ses membres pour signer l'arrêté et les actes nécessaires relatifs au dossier concerné.

Cette désignation est limitée au dossier identifié. Elle garantit l'impartialité de la décision et sécurise juridiquement le traitement de la demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Sylvain Masse.

Vente de l'ancien boudrome - DEL_250626_001

La commune est propriétaire de l'ancien boudrome de la Roseraie, qui n'est plus affecté à un usage public. La cession permettrait de valoriser un foncier inutilisé et d'éviter les charges liées à sa conservation.

Le bien sera vendu en l'état. L'acquéreur sera informé de la présence d'amiante dans la toiture des WC. L'existence des compteurs et les branchements aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement devront être vérifiés. Le terrain est situé en zone UC1 et le bornage devra également être contrôlé.

Le prix de vente est fixé dans une fourchette comprise entre 30 000 € et 33 000 € net vendeur. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- vente du bien en l'état ;
- prix : 33 000 € net vendeur ;
- information de l'acquéreur sur l'amiante, les réseaux, le zonage UC1 et le bornage ;
- signature de tout compromis, acte authentique et document nécessaire à la cession

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à finaliser la vente dans ces conditions.

Désignation des représentants du collège des élus au CST - DEL_250626_004

Le Comité social territorial (CST) est l'instance de dialogue social compétente pour les questions collectives relatives à l'organisation des services, aux ressources humaines, aux conditions de travail, à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail des agents.

Il appartient à la commune de désigner ses représentants au titre du collège des élus pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au prochain renouvellement général des instances de dialogue social.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Teurnier	Julien Kerviche
Bernard Lambert	Cécilia Kermarrec
Joël Grolleau	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne les représentants figurant dans le tableau ci-dessus.

Décision modificative n° 1 - Budget Beausoleil - DEL_250626_005

Par délibération n° 050326_011, le Conseil municipal a adopté le budget annexe « Beausoleil » à hauteur de 274 324,81 € en fonctionnement et de 142 609,48 € en investissement.

À la suite d'une observation du service de gestion comptable, il convient d'inscrire les écritures d'ordre de fin d'année au moyen de la décision modificative suivante :

Investissement

Sens	Compte	Fonction	Montant
D	3351	020	1 030 217,02 €
R	001	020	142 609,48 €
R	1678	020	131 715,33 €
R	3351	020	755 892,21 €

Fonctionnement

Sens	Compte	Fonction	Montant
D	6015	020	137 162,40 €
D	6045	020	137 162,41 €
D	7133	020	755 892,21 €
R	7133	020	1 030 217,02 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget Beausoleil.

Questions diverses

- Désignation d'une élue référente pour le personnel

Il est parfois difficile pour les agents de venir directement voir le maire. Il peut être plus simple, dans certaines situations, de s'adresser à un élu afin d'échanger sur des difficultés, des interrogations, mais

aussi sur des choses qui fonctionnent bien.

L'objectif n'est pas de créer un dispositif de contrôle ou de se substituer aux instances existantes. Les représentants du personnel, les instances compétentes et les responsables de service conservent pleinement leur rôle, notamment pour les questions relatives aux accidents de travail, à l'avancement, aux primes ou aux situations individuelles relevant des ressources humaines.

L'idée est plutôt de permettre aux agents de disposer d'un interlocuteur complémentaire, neutre, capable d'écouter certaines remarques du quotidien et de faire remonter, si nécessaire, des informations utiles à la municipalité.

Après échange en bureau municipal, il est proposé de désigner Sandrine Massé comme élue référente du personnel. Sa présence régulière sur le site de l'école facilite les échanges avec les agents.

La proposition est soumise à l'assemblée.

Décision : la désignation de Sandrine Massé comme élue référente du personnel est approuvée.

- **Marché hebdomadaire**

Il est proposé de renforcer l'accompagnement du marché hebdomadaire afin de maintenir sa dynamique, d'attirer de nouveaux commerçants et de développer ponctuellement des animations.

L'objectif est de constituer un petit groupe d'élus volontaires pouvant être en contact avec les commerçants, aller à la rencontre de nouveaux exposants sur d'autres marchés, recueillir les besoins et proposer des actions pour faire vivre ce rendez-vous.

Cécile GOUIN et Ophélie BLAIS se sont proposées pour s'investir dans ce suivi. Stéphane LINO rejoint également le groupe.

Cette mission ne constitue pas nécessairement une commission formelle, mais plutôt un groupe de travail opérationnel autour du marché.

Décision : la proposition est approuvée.

- **Référent sentiers pédestres**

Il est rappelé qu'un référent doit être désigné pour les sentiers pédestres. Le précédent référent était Monsieur André Barjolle.

Compte tenu de son implication sur les sujets liés aux sentiers, aux marais et aux espaces naturels, il est proposé de désigner Jean-Michel SEYEUX comme référent.

Il est précisé que les sentiers pédestres relèvent d'une compétence intercommunale, ce qui justifie la désignation d'un élu communal comme interlocuteur.

Décision : la proposition est approuvée.

- **Réponse à l'article de la minorité concernant le Four à chaux et les bénévoles**

La municipalité répond à un article publié par la minorité dans le bulletin municipal et relayé sur les réseaux sociaux.

L'article relevait notamment que la commune avait largement communiqué pour mobiliser des bénévoles à l'occasion de l'inauguration du Four à chaux, mais que les commissions élargies n'avaient pas, selon la minorité, fait l'objet d'un appel public à candidatures avec le même niveau de communication.

La minorité rappelait également qu'un événement communal ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté des bénévoles sans que leur engagement soit pleinement reconnu.

La municipalité indique que les commissions élargies sont aujourd'hui quasiment complètes. Certaines candidatures ont même dû être refusées afin de ne pas constituer des groupes trop nombreux. Cela montre, selon elle, que l'information a bien circulé auprès de la population.

Concernant les Journées du Patrimoine et l'inauguration officielle du Four à chaux, la commune prévoit une forte affluence, notamment le dimanche 20 septembre. Le public pourra accéder au site et monter sur le Four à chaux. Des bénévoles sont également sollicités pour participer à des animations théâtralisées permettant de replonger les visiteurs dans l'époque où le Four était en activité.

Tous les conseillers municipaux sont invités à se positionner sur des créneaux d'organisation, car la réussite de l'événement nécessitera une mobilisation importante.

L'Amicale laïque et le Comité des fêtes ont répondu favorablement pour accompagner l'organisation. La municipalité les remercie pour leur soutien.

La municipalité rappelle que sans bénévoles, ce type de manifestation ne pourrait pas être organisé dans de bonnes conditions. Elle indique que les bénévoles seront remerciés comme il se doit. À titre d'exemple, une visite privée est organisée le 4 juillet pour les bénévoles ayant participé au tri des pierres, les personnes ayant donné des pierres, les donateurs ayant contribué à la restauration du Four à chaux, ainsi que les conseillers municipaux depuis 2014 ayant permis l'acquisition de ce monument patrimonial.

La municipalité considère donc ne pas avoir de leçon à recevoir sur la reconnaissance des bénévoles. Elle rappelle que leur engagement est une richesse essentielle pour la commune.

- **Gestion de la canicule**

La municipalité rappelle qu'elle est soumise aux décisions de la Préfecture.

Des réunions ont eu lieu les jeudi 18 et vendredi 19 juin, avec des consignes parfois évolutives et peu claires. La commune est passée d'une vigilance orange à une vigilance rouge en moins de 24 heures, avec déclenchement du Plan communal de sauvegarde.

La commune indique avoir anticipé la situation dès le mercredi, en achetant des ventilateurs, des

climatiseurs portatifs et en demandant aux services techniques d'installer des brumisateurs sous les préaux des écoles.

L'objectif principal était d'éviter la fermeture des écoles et de la restauration scolaire, afin de ne pas placer les familles dans une situation trop difficile, notamment celles qui n'avaient pas de solution de garde.

Les directeurs et directrices d'école ont été informés de la possibilité d'utiliser la Cabane des Enfants, qui est climatisée.

En parallèle, avec le CCAS, des permanences d'élus et de membres du CCAS ont été mises en place afin de permettre aux personnes vulnérables d'accéder à une salle climatisée en mairie.

La municipalité précise que les agents des services techniques travaillaient en horaires décalés en raison de la chaleur, avec une fin de service à 14 h. Il était donc difficile de communiquer de manière complète aux parents dès 12 h 45, tant que l'ensemble des installations n'était pas confirmé.

L'information a été transmise aux familles le vendredi soir à la sortie des écoles. Les parents ont été informés que l'école resterait ouverte et des mesures mises en place.

La municipalité souligne que la solution la plus simple aurait été de fermer les écoles et la cantine, comme l'ont fait plusieurs communes voisines. Ce n'est pas le choix qui a été retenu.

Elle remercie l'ensemble des agents et des élus de la majorité qui se sont mobilisés pour assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles.

La municipalité invite enfin les élus à demander directement les informations lorsqu'ils en ont besoin, plutôt que de relayer des critiques ou des polémiques sur les réseaux sociaux.

- **Échanges sur la communication et le climat au sein du conseil municipal**

Plusieurs échanges portent ensuite sur la manière de communiquer entre élus, notamment sur les réseaux sociaux.

Il est rappelé que les élus peuvent solliciter directement la mairie ou les services lorsqu'ils souhaitent obtenir des informations. Certains élus indiquent cependant avoir rencontré des difficultés d'accès aux adresses électroniques institutionnelles, ce qui a pu compliquer la réception des informations.

Le débat met en évidence des tensions entre majorité et opposition, notamment autour des publications sur les réseaux sociaux, de la campagne électorale passée et de la manière dont certaines critiques sont ressenties.

Plusieurs interventions appellent à davantage d'apaisement. Il est rappelé qu'un conseil municipal doit rester un lieu de débat démocratique, mais aussi de respect mutuel. Les élus sont invités à se parler

directement, plutôt qu'à s'interpeller par publications interposées.

Un élu rappelle que les réseaux sociaux peuvent amplifier les tensions et que les propos publiés peuvent être reçus comme des attaques personnelles. Il invite chacun à la prudence dans les formulations utilisées.

Il est également rappelé que tous les conseillers municipaux, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, sont élus au service de la commune et des Heulinois. L'objectif doit rester le travail collectif dans l'intérêt général.

- **Enregistrement des séances du conseil municipal**

Un point juridique est rappelé : les séances du conseil municipal sont publiques. À ce titre, leur enregistrement est possible, sauf si la séance se tient à huis clos dans les conditions prévues par les textes.

- **Situation de l'eau et restrictions**

Un point est fait sur la situation de l'eau potable.

Il est indiqué que la production d'eau est fortement sollicitée. L'usine, prévue pour fournir environ 58 000 m³ par jour, atteint actuellement des niveaux de production beaucoup plus élevés. Des difficultés apparaissent sur certains secteurs, avec des risques de coupures.

La commune appelle donc chacun à faire preuve de sobriété dans sa consommation d'eau, en particulier pour les usages non essentiels comme l'arrosage ou le remplissage de bassines.

Il est précisé que l'objectif n'est pas d'empêcher les usages indispensables, comme boire ou se laver, mais de limiter les consommations évitables.

Concernant la fête de l'école, une attention particulière est demandée sur les jeux utilisant de grandes quantités d'eau, notamment dans le contexte de vigilance sécheresse.

- **Aménagements sur la voie verte et secteur de la Blanchette**

Un échange a lieu au sujet d'un possible aménagement sur la voie verte ou à proximité du secteur de la Blanchette.

L'idée évoquée est d'installer une table de pique-nique avec un dispositif d'ombrage, afin d'offrir un espace plus confortable aux familles et aux enfants, notamment lors des périodes de fortes chaleurs.

Plusieurs élus soulignent toutefois que ce type d'installation peut représenter un coût important et qu'il convient d'étudier la solution la plus durable.

La plantation d'arbres est évoquée comme une alternative ou un complément, permettant d'apporter de

l'ombre de manière pérenne. Il est précisé qu'il faudrait alors planter des arbres déjà suffisamment développés, et non de simples arbustes, afin que l'effet soit perceptible dans un délai raisonnable.

Le sujet doit être retravaillé en commission afin d'étudier les différentes options possibles : mobilier, ombrage, végétalisation, coût, entretien et pertinence des emplacements.

- **Compostage et déchets verts**

Un dernier point est évoqué concernant le compostage et la gestion des déchets verts.

Il est indiqué que des évolutions pourraient intervenir, notamment autour du dépôt des déchets verts et de la mise en place de composteurs.

L'objectif serait d'encourager les habitants qui le peuvent à composter chez eux. Toutefois, certains élus attirent l'attention sur le fait que les habitants peuvent avoir le sentiment de payer davantage tout en bénéficiant de moins de services.

Le sujet devra être précisé et retravaillé avant toute décision définitive.

- **Clôture de séance**

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.